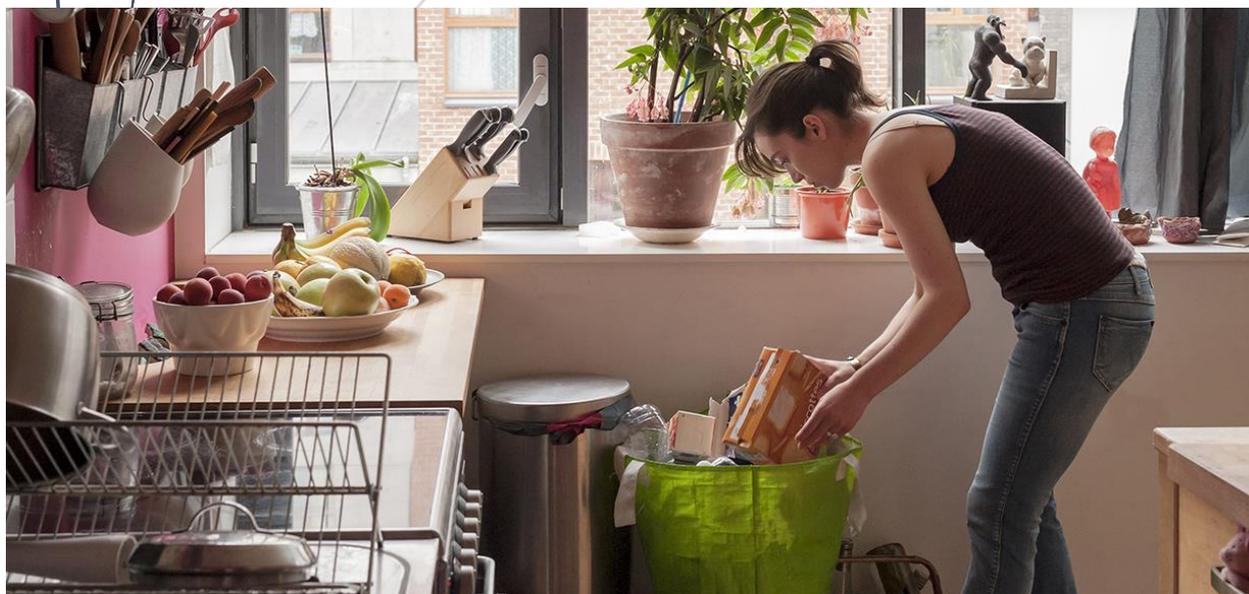




Année 2023

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets



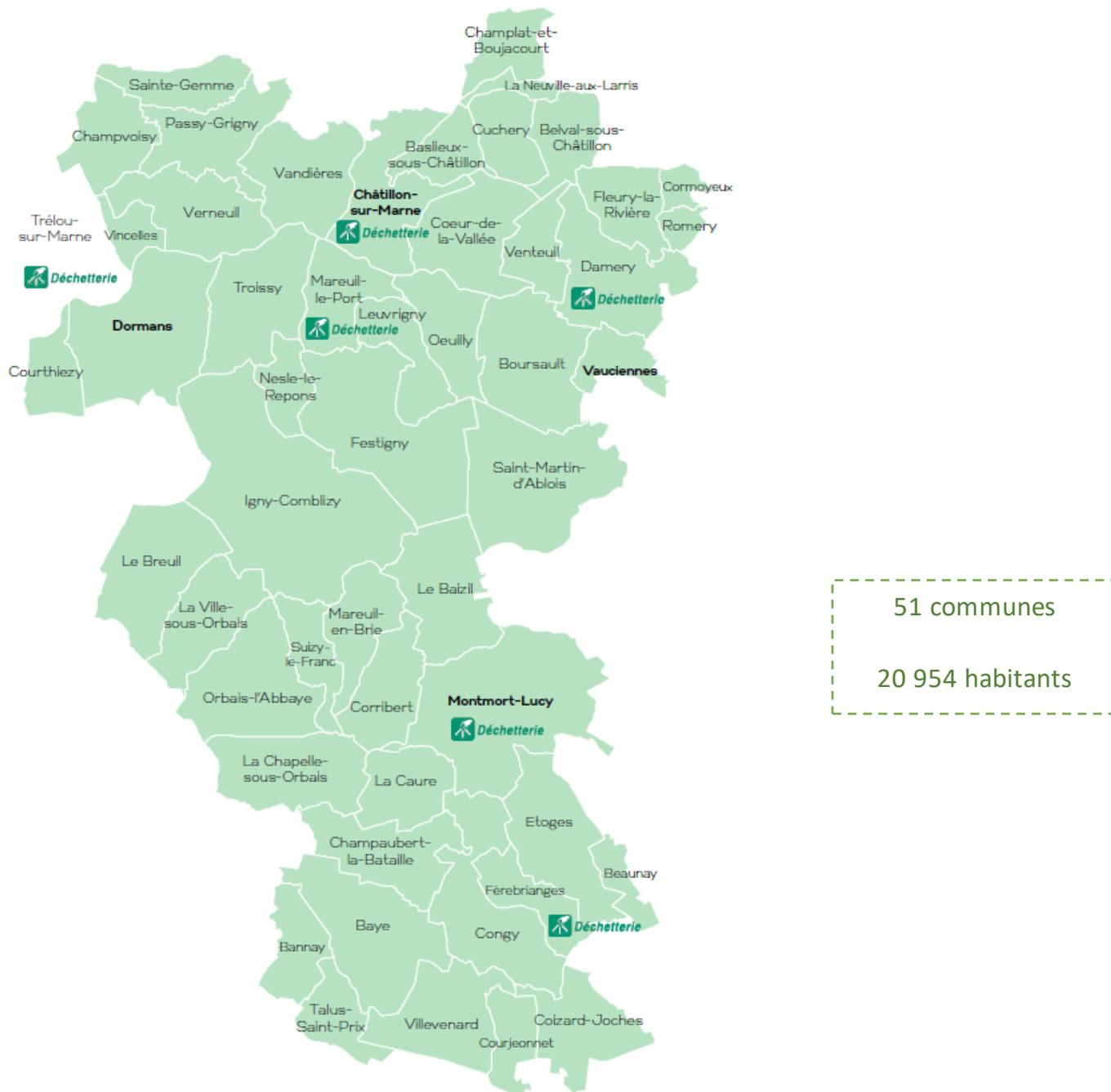
SOMMAIRE

<u>PARTIE I : Présentation générale du service</u>	page 3
1. Service proposé	
1.1 Territoire desservi.....	page 3
1.2 Mode de collecte	page 4
2. Collecte des déchets	
2.1 Collecte en porte-à-porte (PAP)	page 6
2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)	page 8
2.3 Collecte en déchetteries	page 8
3. Traitement des déchets	
3.1 Schéma général	page 10
3.2 Filières de traitement	page 11
4. Communication	page 14
5. Autres	page 14
<u>PARTIE II : Indicateurs techniques</u>	page 15
1. Collecte en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (AV)	
1.1 OMR	page 15
1.2 Collecte sélective	page 16
1.3 Verre	page 17
1.4 Suivi de qualité du tri	page 18
2. Collecte en déchetteries	
2.1 Déchets non-dangereux	page 18
2.2 Déchets spéciaux	page 21
<u>PARTIE III : Indicateurs financiers</u>	page 22
<u>ANNEXES</u>	
- Annexe 1 – Montants annuels 2023 des principales prestations	page 24
- Annexe 2 – Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets	page 25
- Annexe 3 – Montant global et détaillé de recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets	page 26
- Annexe 4 – Recettes via les conventions	page 27
<u>LEXIQUE</u>	page 28

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. Service proposé

1.1 Territoire desservi



Création de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion-extension de quatre communautés de communes.

1.2 Mode de collecte

TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE
OMR	Collecte en PAP
TRI (BCMPJ)	Collecte en PAP
VERRE	Collecte en AV
DECHETS DES DECHETTERIES	Réseau de 6 déchetteries

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...), et l'étend aux déchets des établissements professionnels.

Le marché a débuté le 1^{er} janvier 2023, pour une durée ferme de 6 ans, reconductible deux fois une année. Les prestations générales de service sont réparties en 4 lots traités par marchés séparés désignés dans le tableau ci-dessous :

	Prestataires	Fréquence collecte	
LOT 1 : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PAP (tranche ferme + tranches optionnelles)	SEPUR SAS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 fois par semaine (C1) pour les OMR pour tout le territoire hors écarts de collecte ▪ 1 fois tous les quinze jours (C0.5) pour le TRI 	Benne mono-compartmentée
LOT 2 : COLLECTE DU VERRE EN AV (tranche ferme)	MINERIS SAS	Vidages programmés sur l'année + demandes complémentaires assurées sur ordre de la CCPC	Colonnes 3 à 4m ³ Benne 10 m ³
LOT 3 : EXPLOITATION DES DECHETTERIES (gestion du bas et du haut de quai) (tranche ferme)	SUEZ RV NORD EST	Mise à disposition de bennes + enlèvement/transport des bennes + traitement/valorisation	Bennes 10 m ³ – 15 m ³ – 25 m ³ – 30 m ³
LOT 4 : ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETTERIES (tranche ferme)	CHIMIREC VALRECOISE	Enlèvements à la demande	

Il est à noter l'existence de prestations spécifiques :

- Collecte deux fois par semaine (C2) pour les EHPAD et le FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes à Dormans),
- Collecte exceptionnelle des déchets résiduels issus de 4 manifestations (foire Saint Crépin ...),
- Collecte une à trois fois par semaine pour le camping de Dormans (selon la période),
- Collecte du Pont de Try autant que nécessaire,
- Second passage de collecte (C2) pour les OMR des métiers de bouche du territoire sur la période de fin d'année (mi-décembre à mi-janvier),
- Second passage de collecte (C2) pour les OMR des viticulteurs et professions assimilées sur la période des vendanges

Il y a également des prestations gratuites énumérées dans le tableau ci-dessous :

PRESTATIONS GRATUITES DE COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIES	
ECO DDS	Collecte des DDS particuliers
LE RELAIS et ECOTEXTILE	Collecte et valorisation des TLC
QUATRA bvba	Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires
ECOLOGIC	Valorisation des DEEE (collecte réalisée par la société VEOLIA)
RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes
COREPILE	Collecte et recyclage des piles et accumulateurs portables
RECYCLAGE PHILIPPE	Collecte des capsules bidules (Mareuil-le-Port + Trélou-sur-Marne + Damery)
ALIAPUR	Collecte des pneumatiques usagers véhicules légers (Mareuil-le-Port + Montmort-Lucy + Damery)

2. Collecte des déchets

2.1 Collecte en porte-à-porte

Le calendrier de collecte en porte-à-porte pour les OMR et le TRI est le suivant :

LUNDI	Bannay – Baye – Beaunay – Champaubert la Bataille – Coizard Joches – Congy – Corriberet – Courjeonnet – Etoges – Fèrebrianges – La Caure – La Chapelle sous Orbais – La Ville sous Orbais – Le Breuil – Mareuil en Brie – Montmort Lucy – Orbais l'Abbaye – Suizy le Franc – Talus Saint Prix – Villevenard
MARDI	Courthiézy - Dormans (secteur vert)* – Le Baizil – Saint Martin d'Ablois
MERCREDI	Cœur de la Vallée (Reuil) – Cormoyeux – Damery – Dormans (secteur bleu)* – Festigny – Romery
JEUDI	Boursault – Champvoisy – Fleury la Rivière – Igny Comblizy – Leuvrigny – Nesle le Repons – Sainte Gemme – Troissy – Vauciennes – Venteuil – Verneuil - Vincelles
 VENDREDI	Baslieux sous Châtillon – Belval sous Châtillon – Champlat et Boujacourt – Châtillon sur Marne – Cœur de la Vallée (Binson et Orquigny + Villers sous Châtillon) – Cuchery – La Neuville aux Larris – Mareuil le Port – Oeuilly – Passy Grigny – Vandières

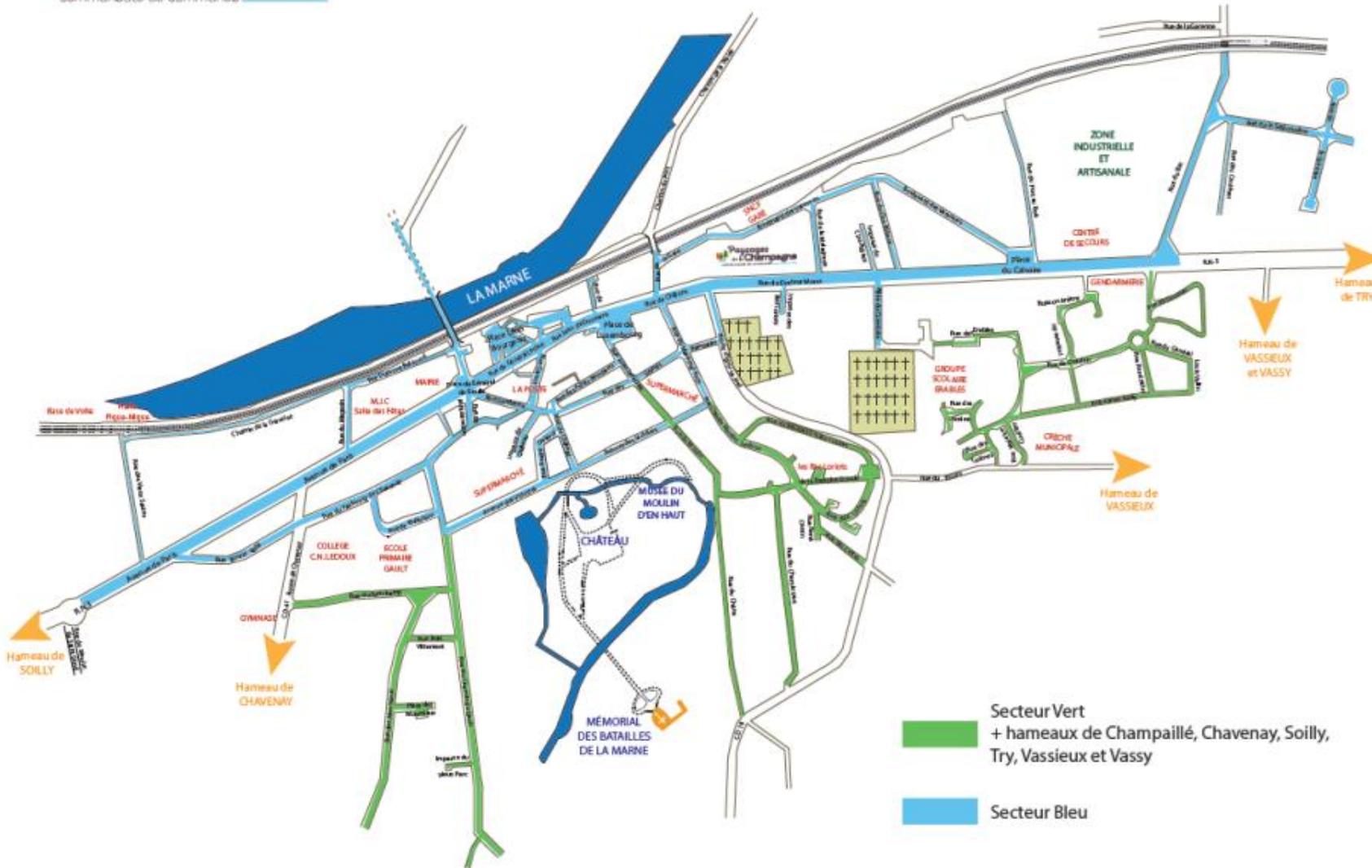
* Carte ci-après

Toutes les communes de la CCPC sont désormais équipées de bacs normés pour les ordures ménagères. Cette mise à disposition de bacs permet de réaliser la collecte dans de meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

En 2022, la CCPC a équipé les communes dont les administrés n'étaient pas encore dotés de bac de sélectif. La dotation en bacs a continué sur cette année 2023.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR DORMANS



2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles sur le territoire intercommunal.

Collecte du verre en AV : les vidages sont programmés sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCPC. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCPC perçoit un soutien financier à la tonne triée.

Collecte des textiles en AV : les déchets acceptés sont les textiles, linges et chaussures non souillés. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés.

Trois méthodes de valorisation :

- Réutilisation
- Fabrication de chiffons
- Recyclage en matériau isolant

2.3 Collecte en déchetteries

Les six déchetteries de la CCPC sont localisées à :

- Châtillon-sur-Marne
- Damery-Venteuil
- Fèrebrianges
- Mareuil-le-Port
- Montmort-Lucy
- Trélou-sur-Marne

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés).

Période de vendanges : les collectes des métaux et des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) sont suspendues pendant la période des vendanges (environ 1 mois) sur les 6 déchetteries de notre territoire.

Des conventions ont été passées avec deux collectivités voisines afin que leurs administrés puissent accéder à deux de nos déchetteries :

- La Communauté Urbaine du Grand Reims pour la déchetterie à Châtillon-sur-Marne, où il n'y a pas de déchetterie à proximité des communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine ;
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry pour la déchetterie à Trélou-sur-Marne, pour les communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varenes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne.

Les déchetteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire de la CCPC ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec la CCPC, afin de collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Depuis 2018, pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, la CCPC a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchetteries.

Les déchets acceptés dans les différentes déchetteries :

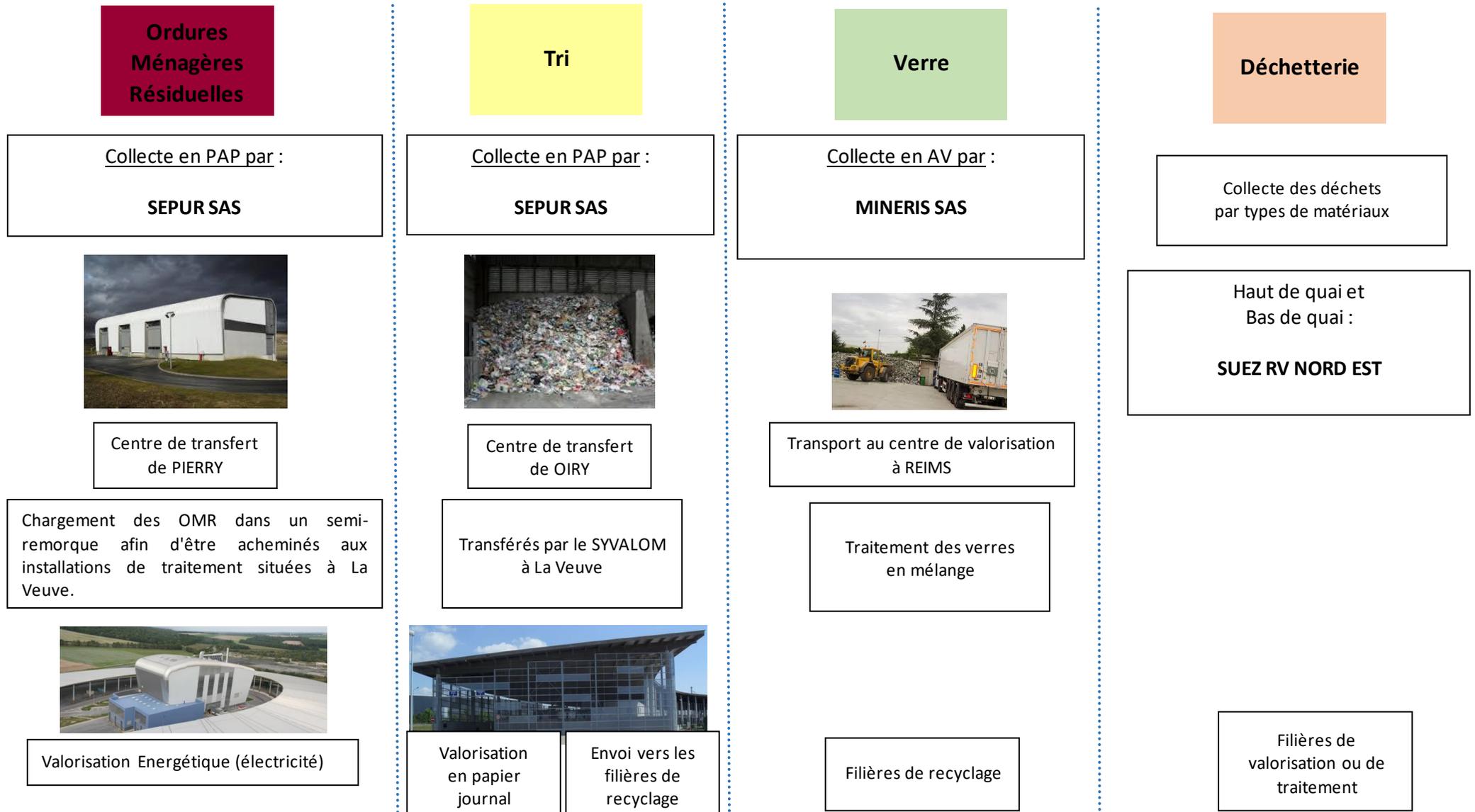
- placoplâtre (sauf Fèrebrianges, Montmort-Lucy et Châtillon-sur-Marne),
- gravats,
- cartons,
- métaux,
- déchets verts,
- encombrants,
- mobilier,
- bois,
- D3E,
- DDS
- lampes usagées,
- huile alimentaire,
- huile de vidange,
- textiles (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- verre (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- piles,
- batteries,
- capsules-bidules (sauf Fèrebrianges, Montmort et Châtillon-sur-Marne),
- pneumatiques depuis le 15 mars 2021 et uniquement sur les déchetteries de Mareuil-le-Port, Damery et Montmort-Lucy

Les déchets interdits sont :

- l'amiante
- les ordures ménagères
- les bouteilles, bonbonnes de gaz même vides, extincteurs, munitions
- la laine de verre

3. Traitement des déchets

3.1 Schéma général



3.2 Filières de traitement

• Centre de valorisation du SYVALOM

Traitement des OMR/Encombrants

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR de la Marne.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, les déchets sont ensuite transférés à l'usine de La Veuve. Les OMR, les encombrants incinérables et les refus de tri sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées.

Les apports de déchets traités sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) en 2023 connaissent leur niveau le plus bas. Une baisse importante des apports du Syvalom d'ordures ménagères (- 9,4 %) par rapport à l'année précédente a été observée en 2023 liée au contexte économique, à l'extension des consignes de tri et au tri obligatoire à la source des biodéchets.

La capacité nominale annuelle du four est de 110 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale de VEOLIA.

Outre la valorisation électrique alimentant le réseau ERDF depuis la mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique, le Syvalom a décidé fin 2020 de valoriser son énergie sous forme thermique à travers la création d'un réseau de chaleur Urbain et Industriel.

Il répond à une demande de chauffage urbain en hiver et d'eau chaude sanitaire de la Ville de Châlons en été. Il alimentera également dès l'été 2023 la coopérative Luzéal, située à 6 kilomètres de l'UVE sur le tracé du réseau, pour sa campagne estivale de séchage de luzerne.

Deux résidus d'incinérations sont obtenus :

- ❖ les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ;
- ❖ et les REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentant 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

• Centre de tri du SYVALOM

Tri des recyclables, hors verre

Le Centre de tri des collectes sélectives accueille et trie les emballages légers (hors verre) et les papiers des adhérents du Syvalom depuis le 1er avril 2016.

Il peut également conditionner les cartons de déchetteries et les papiers collectés à part.

L'équipement de tri était exploité par la société Coved jusqu'au 6 janvier 2023. Depuis le 9 janvier 2023 il est exploité par l'entreprise Suez, attributaire du Marché Public Global de Performance pour une durée de 7 ans.

29 mai : début des travaux de modernisation du centre de tri des collectes sélectives.

Les objectifs de cette optimisation sont multiples :

- Répondre à l'obligation réglementaire de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023,
- Garantir un tri performant pour optimiser le tonnage des matières valorisées vendues et ainsi les recettes issues de cette vente,
- Garantir les soutiens financiers les plus optimum.

Pendant les travaux du centre de tri, les collectes sélectives du Syvalom ont été triées temporairement sur le centre de tri de Limeil-Brévannes dans le Val-de-Marne (94), une installation déjà en capacité de trier ces nouveaux emballages.

Des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

- **Centre de traitement SIBELCO Reims**

Traitement du verre

Le verre est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France.

Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est alors acheminé vers l'usine de recyclage.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Déchets – 2023

• Traitement des déchets des déchetteries

← Début nouveau marché au 01/01/2023

	<u>Exutoires de valorisation</u>					2023 1 ^{er} trim	2023 2 nd trim	2023 3 ^{ème} trim	2023 4 ^{ème} trim
	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*				
BOIS	<i>Plateforme bois Onyx Est à Beine Nauroy (51490)</i>					<i>Société Broyage Nord-Est à Livry-Louvercy</i>			
Enlèvement / transport	129,21 € / rotation	135,86 € / rotation	135,75 € / rotation	136,08 € / rotation	145,51 € / rotation	98,84 € / T	102,74 €/T	101,33 €/T	102,95 €/T
Elimination / valorisation	54,90 € / tonne	57,73 € / tonne	57,68 € / tonne	57,82 € / tonne	61,82 € / tonne				
CARTONS	<i>La Veuve (51520)</i>					<i>La Veuve (51520)</i>			
Enlèvement / transport jusqu'au centre de tri de Oiry	109,71 € / rotation	115,36 € / rotation	115,26 € / rotation	115,55 € / rotation	123,55 € / rotation	137,89 €/T	143,34 €/T	141,36 €/T	143,63 €/T
Coût de transfert/transport jusqu'à La Veuve	32,45 € / tonne	33,37 € / tonne	33,87 € / tonne	33,96 € / tonne	36,53 € / tonne	37,00 €/T			
Conditionnement cartons	40,48 € / tonne	41,29 € / tonne	42,12 € / tonne	42,96 € / tonne	44,25 € / tonne	24,20 €/T			
DECHETS VERTS	<i>Plateforme de compostage SEDE à Vélye (51130)</i>					<i>Société Broyage Nord-Est à Livry-Louvercy</i>			
Enlèvement / transport	120,59 € / rotation	126,80 € / rotation	126,69 € / rotation	127,01 € / rotation	135,80 € / rotation	70,23 €/T	73,00 €/T	72,00 €/T	73,15 €/T
Elimination / valorisation	18,20 € / tonne	19,14 € / tonne	19,12 € / tonne	19,17 € / tonne	20,50 € / tonne				
Enlèvm / transport TRELOU SUR MARNE (grappin)		388,63 € /enlèvement	388,30 € / enlèvement	389,26 € / enlèvement	416,21 € / enlèvement				
GRAVATS	<i>Société Bailly à Dormans (51700)</i>					<i>Société Broyage Criblage Environnement à Livry-Louvercy</i>			
Enlèvement / transport	65,38 € / rotation	68,75 € / rotation	68,69 € / rotation	68,86 € / rotation	73,63 € / rotation	36,07 €/T	37,49 €/T	36,98 €/T	37,57 €/T
Elimination / valorisation	9,70 € / tonne	10,20 € / tonne	10,19 € / tonne	10,22 € / tonne	10,92 € / tonne				
METAUX	<i>SME à Epernay (51200)</i>					<i>Société Haubourdin (SUEZ) à Saint-Quentin</i>			
Enlèvement / transport	104,34 € / rotation	109,71 € / rotation	109,62 € / rotation	109,89 € / rotation	117,50 € / rotation	50,58 €/T	52,58 €/T	51,85 €/T	52,68 €/T
Elimination / valorisation (rachat)	Selon valeur du cours de vente des métaux					251,70 €/T	261,64 €/T	258,04 €/T	262,17 €/T
PLACOPLATRE	<i>Onyx Est à Beine Nauroy (51490)</i>					<i>Société C'MATER à Courcy</i>			
Enlèvement / transport	152,75 € / rotation	160,61 € / rotation	160,48 € / rotation	160,88 € / rotation	172,02 € / rotation	159,85 €/T	166,16 €/T	163,88 €/T	166,50 €/T
Elimination / valorisation	92,90 € / tonne	97,68 € / tonne	97,60 € / tonne	97,84 € / tonne	104,61 € / tonne				
TOUT VENANT	<i>La Veuve (51520)</i>					<i>La Veuve (51520)</i>			
Enlèvement / transport	104,15 € / rotation	109,51 € / rotation	109,42 € / rotation	109,69 € / rotation	117,29 € / rotation	37,37 €/T	38,85 €/T	38,31 €/T	38,92 €/T
Elimination / valorisation	83,64 € / tonne	85,31 € / tonne	87,02 € / tonne	88,76 € / tonne	91,42 € / tonne	98,22 €/T			
TGAP	6,01 € / tonne	6 € / tonne	6 € / tonne	11 € / tonne	12 € / tonne	13,00 €/T			

*Une révision des prix est réalisée au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction des indices de révision.

Révision des prix par trimestre

4. Communication

Le service Environnement communique toute l'année sur le tri, la collecte et le traitement des déchets. C'est au siège de la CCPC qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service Environnement (accueil physique et téléphonique, et mail). C'est un aspect important de la communication.

Les questions récurrentes portent sur la collecte des déchets, les horaires et types de déchets acceptés en déchetteries, et la gestion des bacs.

Des calendriers de collecte ont été adressés, en fin d'année 2022, à l'ensemble des usagers de la CCPC pour leur indiquer les jours de sorties des bacs et/ou sacs, pour l'année 2023.

Des autocollants « nouvelles consignes de tri » ont été distribués aux habitants de la CCPC (à coller sur les bacs de tri).

Des enquêtes « recensement composteurs » ont été adressés à l'ensemble des foyers de la CCPC afin de connaître le nombre de foyers intéressés par un composteur.

La CCPC possède un site internet www.ccpc51.fr.

Celui-ci permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide afin de chercher un renseignement, une donnée pratique : jours de collecte, horaires d'ouverture des déchetteries ...

5. Autres

- Déchetterie à Montmort-Lucy

Pour rappel : les métaux ainsi que les D3E ne sont plus acceptés, à la suite de dégradations et de vols en 2021.

PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES

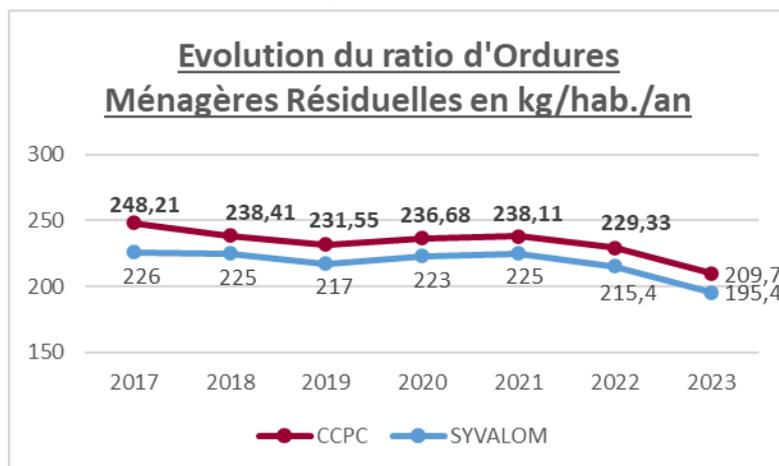
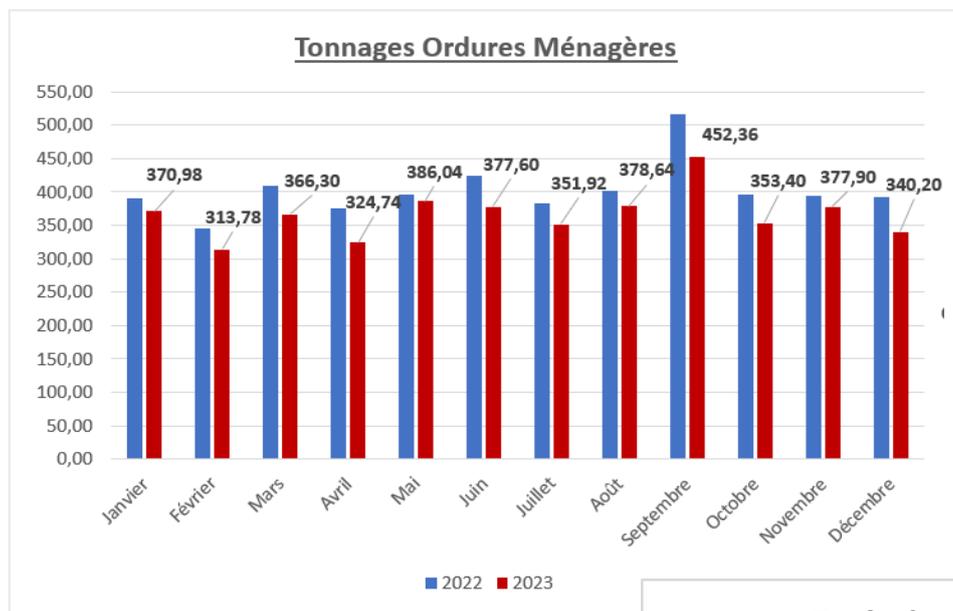
1. Collecte en PAP et en AV

1.1 OMR

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages OMR</u>	<u>Kg/hab/année</u>
2017	21 558 habitants	5 351	248.21
2018	21 622 habitants	5 155	238.41
2019	21 503 habitants	4 979	231.55
2020	21 361 habitants* 21 240 habitants	5 034	236.68
2021	21 104 habitants	5 025	238.11
2022	21 053 habitants	4 828	229.33
2023	20 954 habitants	4 394	209.70

*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

BILAN : Est observée une diminution des OMR de 434 tonnes (- 8.99%) entre 2022 et 2023. Ce qui représente 209.70 kg d'OMR par habitant pour l'année 2023.

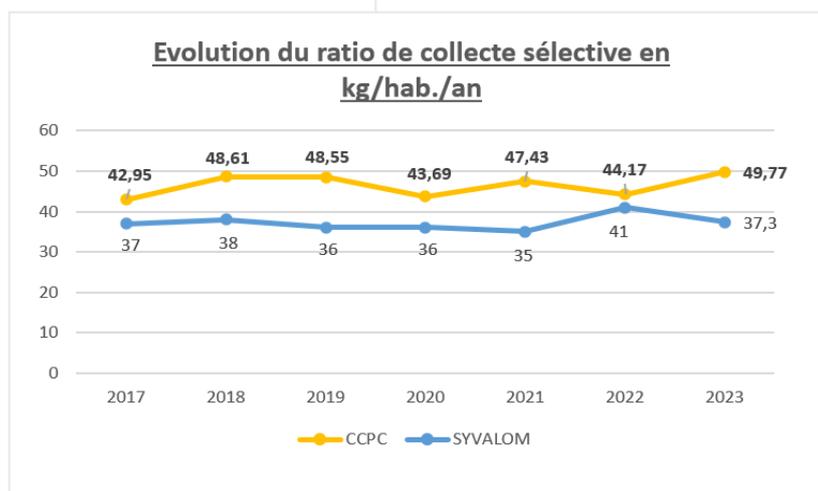
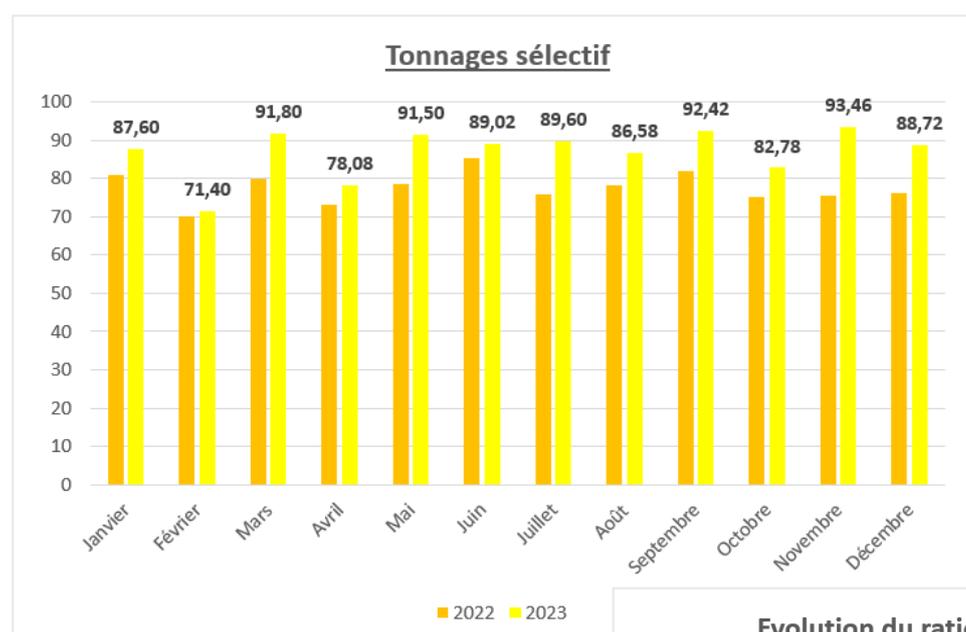


1.2 Collecte sélective

Année	Population	Tonnages TRI	Kg/hab/année
2017	21 558 habitants	926	42.95
2018	21 622 habitants	1 051	48.61
2019	21 503 habitants	1 044	48.55
2020	21 361 habitants* 21 240 habitants	929	43.69
2021	21 104 habitants	1 001	47.43
2022	21 053 habitants	930	44.17
2023	20 954 habitants	1 043	49.77

*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

BILAN : Est observée une augmentation du tri de 113 tonnes (+ 12.15 %) entre 2022 et 2023. Ce qui représente 49.77 kg de tri par habitant pour l'année 2023.

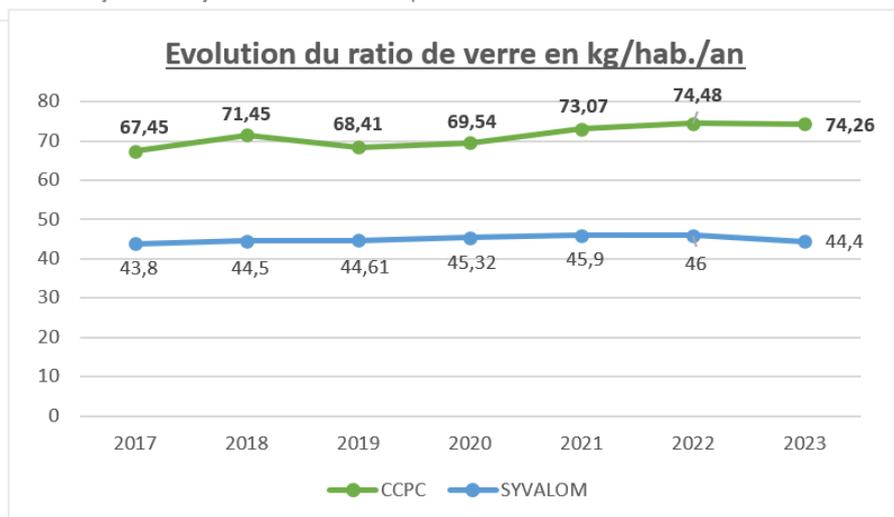
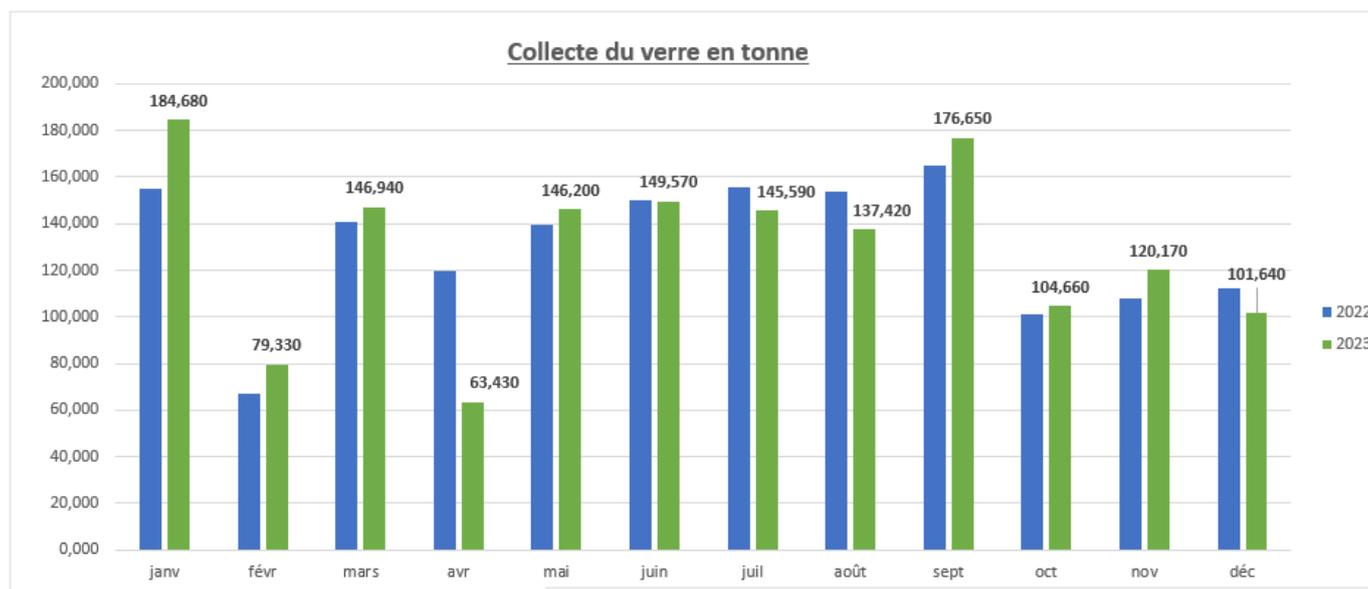


1.3 Verre

Année	Population	Tonnages VERRE	Kg/hab/année
2017	21 558 habitants	1 454	67.45
2018	21 622 habitants	1 545	71.45
2019	21 503 habitants	1 471	68.41
2020	21 361 habitants* 21 240 habitants	1 479	69.54
2021	21 104 habitants	1 542	73.07
2022	21 053 habitants	1 568	74.48
2023	20 954 habitants	1 556	74.26

*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

BILAN : Est constatée une diminution du verre de 12 tonnes (- 0.77 %) entre 2022 et 2023.
 Ce qui représente 74.26 kg de verre par habitant pour l'année 2023.



1.4 Suivi qualité de la collecte sélective

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2023, 8 caractérisations ont été réalisées sur ce flux.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2023 est de 15,56 %.

BILAN

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
OMR	5 155 tonnes	4 979 tonnes	5 034 tonnes	5 025 tonnes	4 828 tonnes	4 394 tonnes	- 8.99 %
TRI	1 051 tonnes	1 044 tonnes	929 tonnes	1 001 tonnes	930 tonnes	1 043 tonnes	+ 12.15 %
VERRE	1 545 tonnes	1 471 tonnes	1 479 tonnes	1 542 tonnes	1 568 tonnes	1 556 tonnes	- 0.77 %
REFUS DE TRI	8.70 %	8.71 %	10.41 %	7.74 %	9.81 %	15.56 %	

Explication de l'augmentation du taux de refus de tri en 2023 .

Depuis le 1^{er} janvier 2023 tous les emballages et papiers vont dans la poubelle jaune : extensions des consignes de tri. Le process de tri de La Veuve en 2023 correspond au flux MIX STANDARD 2015.

Sur ce flux il y a trois types de refus :

- Le refus de tri classique qui correspond aux « indésirables vrais »
- Les éléments fins non triables qui correspondent aux fines. Les fines qui sont les matières inférieures à 70 mm. Sur le process toutes les matières inférieures à cette taille sont catégorisées en refus, car il s'agit de matières de trop petites tailles pour pouvoir être valorisées
- Les « refus des extensions de consigne de tri » - Exemples : les emballages biodégradables, les matières complexes (sacs de croquettes ...), les matières aluminisés (paquets de chips ...)

Ce sont ces trois refus qui définissent le refus global.

Pour rappel avant 2023 il n'existait pas de « refus des extensions de consigne de tri » car ces emballages devaient être jetés dans les ordures ménagères.

2. Collecte en déchetteries

2.1 Déchets non-dangereux

Les déchets en déchetterie se composent des flux suivants :

- Gravats : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) sauf substances dangereuses, plâtres et amiante ;
- Placoplâtre ;
- Déchets verts : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- Bois : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- Cartons : tout carton propre ou papiers, aplatis ;
- Tout Venant : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques ;
- Métaux : tous les métaux

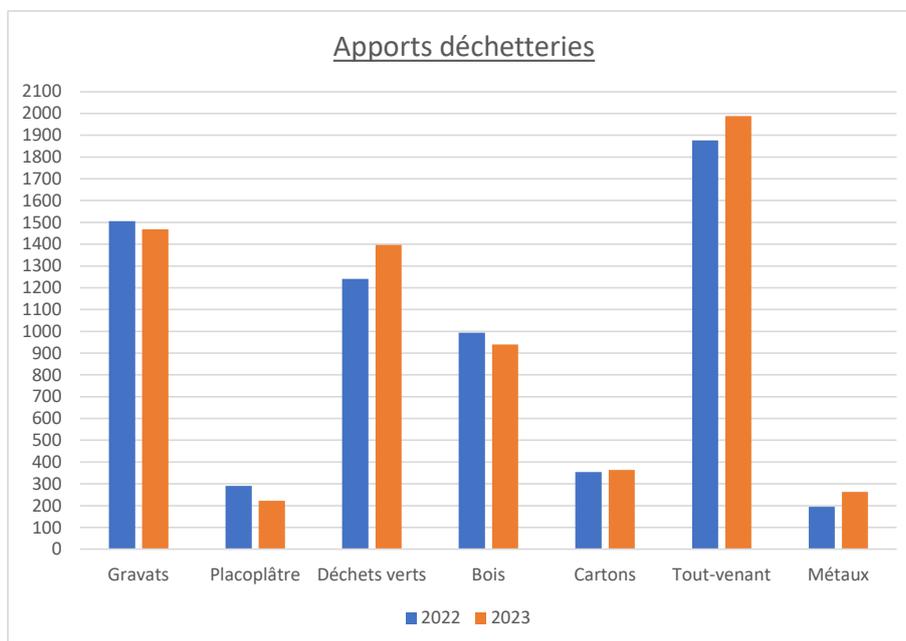
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Déchets – 2023

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY VENTEUIL	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
Gravats	166	337	378	409	63	116	1 469
Placoplâtre	/	73	65	84	/	/	222
Déchets verts	183	324	292	409	71	117	1 396
Bois	100	237	227	245	60	70	939
Cartons	48	84	100	76	33	23	364
Tout-venant	187	489	453	530	153	176	1 988
Métaux	40	57	51	84	31	/	263
TOTAL en tonnes							6 641
En kg/hab.							271,83

A NOTER :

La benne placoplâtre est disponible sur trois déchetteries : Damery, Mareuil-le-Port et Trérou-sur-Marne.



PRORATA DES APPORTS EN DECHETTERIES Conventions CUGR et CARCT						
DECHETS (en tonnes)	CHATILLON-SUR-MARNE*1			TRELOU-SUR-MARNE*2		
	CCPC	CUGR	Total	CCPC	CARCT	Total
Gravats	162,5	3,5	166	258,5	150,5	409
Déchets verts	179,1	3,9	183	258,5	150,5	409
Bois	97,9	2,1	100	154,8	90,2	245
Cartons	46,9	1,1	48	48,1	27,9	76
Tout-venant	183	4	187	335,1	194,9	530
Placoplâtre	/	/	/	53,1	30,9	84
Métaux	39,1	0,9	40	53,1	30,9	84
Total	708,5	15,5	724	1 161,2	675,8	1 837
			33,81 kg/hab			223,70 kg/hab

*1 456 habitants de la CUGR ont accès à la déchetterie à Châtillon-sur-Marne

*2 3 021 habitants de la CARCT ont accès à la déchetterie à Trélou-sur-Marne

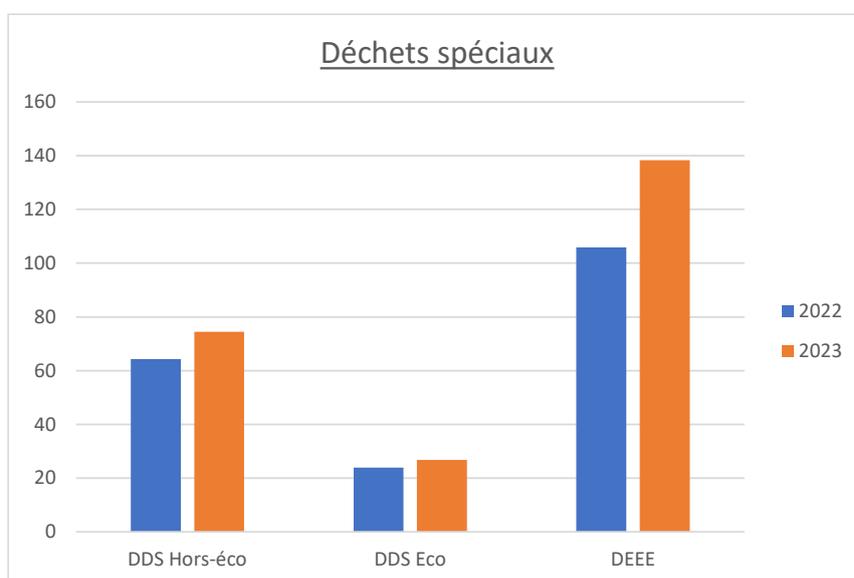
BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES - CCPC

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY VENTEUIL	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY
TOTAL	724 T 11% des apports	1 601 T 24% des apports	1 566 T 24% des apports	1 837 T 28% des apports	411 T 6% des apports	502 T 7% des apports

2.2 Déchets spéciaux

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY VENTEUIL	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
DDS Hors-éco	9,68	18,85	15,54	19,12	5,54	5,68	74,41
DDS Eco	2,90	6,63	4,78	8,70	1,66	2,15	26,82
DEEE	17,16	27,65	30,84	30,96	31,67	/	138,28



PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts présentés sont issus de la matrice des coûts 2023.

Coût aidé TTC (= charges TTC – recettes – soutiens)

Cela correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité, donc à son besoin de financement

Coût aidé TTC du service public	2 659 507 euros soit 126,92 euros par habitant Charges – (recettes + soutiens) = 3 369 341 euros TTC de charges = 709 834 euros de recettes + soutiens
Financement Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 775 212 euros soit 132,44 euros par habitant

Service équilibré : + 115 705 euros

➤ Moins de recettes – valorisation électriques car changement dans la matrice concernant ces recettes. Ces dernières sont directement déduites du montant payé pour l'incinération.

➤ Hausse des soutiens = + 71 920 euros

Perspectives 2024

- ✓ Déchetteries
 - Vidéosurveillance déchetterie Damery-Venteuil

- ✓ Communication (en concertation avec le service communication)
 - Calendriers de collecte
 - Mémo jours de collecte : A compter du 5 février 2024 la fréquence de collecte des bacs à ordures ménagères sera modifiée. La collecte sera réalisée toutes les deux semaines, sauf pour les métiers de bouche, les gros producteurs de type EHPAD et les crèches.
Les jours de collecte des ordures ménagères et ceux des emballages et papiers (sélectif) ne seront plus identiques. Le passage sera réalisé sur deux jours différents dans la même semaine.
 - Articles site internet de la CCPC (les reports de collecte, ...)

- ✓ Cartes d'accès déchetteries via PDA (contrôle via smartphone)

ANNEXES

ANNEXE 1 - Montants annuels 2023 des principales prestations (TTC)

	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
Collecte OMR + TRI	770 818 €	810 609 €	808 950 €	816 623 €	867 085 €	829 985 €
Surcoût COVID	/	/	3 318 €	4 425 €	/	/
Collecte VERRE en AV	70 132 €	71 899 €	72 666 €	72 816 €	79 169 €	83 331 €
Traitement OMR (+TGAP)	768 160 €	757 906 €	779 578 €	820 362 €	741 808 €	651 739 €
Tri des recyclables	179 304 €	181 611 €	164 830 €	173 901 €	239 462 €	281 783 €
Refus de tri (T1-T2-T3-T4 n-1)	17 607 €	15 956 €	12 617 €	13 878 €	15 524 €	16 074 €
Traitement encombrants déchetteries	182 031 €	199 550 €	182 515 €	216 496 €	212 828 €	244 572 €
Traitement cartons déchetteries	19 992 €	23 224 €	23 016 €	28 451 €	30 772 €	23 580 €
Déchetteries (haut de quai : gardiennage + fluides)	199 782 €	210 068 €	212 121 €	214 920 €	224 975 €	397 679 €
Déchetteries (bas de quai)	370 450 €	444 530 €	411 127 €	480 192 €	484 493 €	449 088 €
Déchets verts commune de Saint Martin d'Ablois	7 709 €	8 248 €	10 724 €			
Sacs de tri	13 560 €	5 906 €	13 450 €	16 456 €	8 716 €	13 331 €
Bacs OM/TRI	30 096 €	15 996 €	22 242 €	15 888 €		

ANNEXE 2 - Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	23 482 €	25 597 €	25 597 €	24 433 €	28 665 €	29 270 €
ECOFOLIO	Papiers/journaux	Valorisation matière	16 707 €	18 195 €	14 131 €	12 334 €	13 107 €	12 246 €
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits mâchefers et valorisation énergétique	33 865 €	30 218 €	30 557 €	23 111 €	20 865 €	20 351 €
		BCMP	219 139 €	223 620 €	223 963 €	227 684 €	230 799 €	305 275 €
		Verre	14 176 €	13 343 €	12 783 €	15 605 €	14 815 €	13 036 €
		Com BCMP	3 107 €	3 122 €	3 014 €	3 035 €	2 975 €	3 036 €
		Com Verre	201 €	186 €	172 €	208 €	191 €	130 €
ECODDS	DDS (déchettes)	Compensation financière	6 116 €	8 118 €	5 376 €	5 328 €	5 538 €	4 781 €
TOTAL			371 701 €	336 059 €	315 593 €	311 738 €	316 955 €	388 125 €

ANNEXE 3 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets

Vente de matériaux

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	5 851 €	5 891 €	6 100 €	6 268 €	23 080 €	*
Tout venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 245 €	2 351 €	2 157 €	2 453 €	3 302 €	
Recyclables	BCMPJ	94 837 €	89 636 €	55 310 €	117 063 €	117 063 €	65 799 €
	Verre	44 762 €	43 219 €	35 771 €	33 749 €	42 686 €	44 973 €
Déchetteries	Cartons	22 664 €	21 277 €	16 100 €	54 395 €	50 719 €	28 887 €
	Métaux	34 921 €	21 562 €	20 464 €	63 157 €	33 596 €	58 671 €
	D3E	14 908,30 €	13 659,68 €	12 879 €	14 750 €	7 777 €	10 895 €

* Pour l'année 2023 il y a eu un changement concernant les charges et les recettes de valorisation énergétique. Ces recettes sont directement déduites du montant payé pour l'incinération.

Recettes – valorisation électriques

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
OMR		153 231 €	154 274 €	159 761 €	164 156 €	604 450 €	*
Tout venant		58 786 €	61 566 €	56 489 €	64 251 €	86 474 €	*
TOTAL		417 297 €	399 776 €	365 031 €	520 242 €	969 147 €	209 225 €*

ANNEXE 4 - Recettes via les conventions :

		Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
CARCT	Convention accès déchetterie TRELOU SUR MARNE	81 540 €	89 524 €	68 555 €	55 620 €	56 879 €	78 595 €
CUGR	Convention accès déchetterie CHATILLON SUR MARNE	15 256 €	15 256 €	15 256 €	15 256 €	17 595 €	18 271 €

LEXIQUE

BCMPJ : Chaque lettre correspond à un type de matériaux, à savoir dans l'ordre les Briques alimentaires, les Cartonnettes d'emballages, les Métaux (acier et aluminium), les bouteilles et flacons Plastiques et les papiers / Journaux / magazines. Le BCMPJ est aussi appelé multi-matériaux. Selon les types de collecte, ces matériaux sont associés dans un même contenant ou séparés à la source.

C1, C2, ... : Cette abréviation indique la fréquence de collectes hebdomadaires : par exemple, C3 correspond à 3 collectes par semaine – C 0,5 correspond à une collecte tous les 15 jours.

CARACTERISATION : La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Elle fait suite à une première évaluation quantitative.

CARCT : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

CENTRE DE TRANSFERT : Installation intermédiaire destinée au changement de véhicules entre la collecte et les sites de traitement afin de transporter les déchets dans des semis remorques sur de longues distances et ainsi optimiser le transport.

Le SYVALOM a cinq centres de transfert répartis dans le département qui permettent d'optimiser le regroupement et le transport des déchets et d'assurer la péréquation des coûts. Ils sont situés à Cernay-lès-Reims, Sainte Ménehould, Pierry, Sézanne et Vitry-en-Perthois.

CENTRE DE TRI : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV) : L'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP) : Les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

COLLECTE : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

CUGR : Communauté Urbaine du Grand Reims.

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipement Électriques ou Électroniques. Ce sont donc tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) :

- Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques : télévision, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, radio, micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse...
- Petits appareils électriques et électroniques : réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...
- Petits et gros appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaques chauffantes, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain, ...

DEA : Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement. Chaque année, en France, 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont rejetés, dont plus de la moitié est mise en décharge.

DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) : Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Ce sont donc des déchets piquants, coupants et tranchants issus des soins de patients essentiellement en auto-traitement.

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) : Filière qui regroupe des produits dangereux à destination des ménages (peintures, solvants, acides, bases, ...).

DECHETTERIE : Espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut déposer ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, "monstres", déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastiques, huiles usagées...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

JRM : Journaux Revues Magazines.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) : Déchets ménagers et assimilés collectés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

TLC : Textiles Linges Chaussures.